



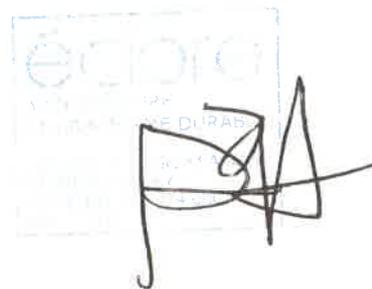
SIAEP de Tarbes Nord



Parc photovoltaïque au sol à Oursbelille

DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

NOTICE PC 4



Révision 0

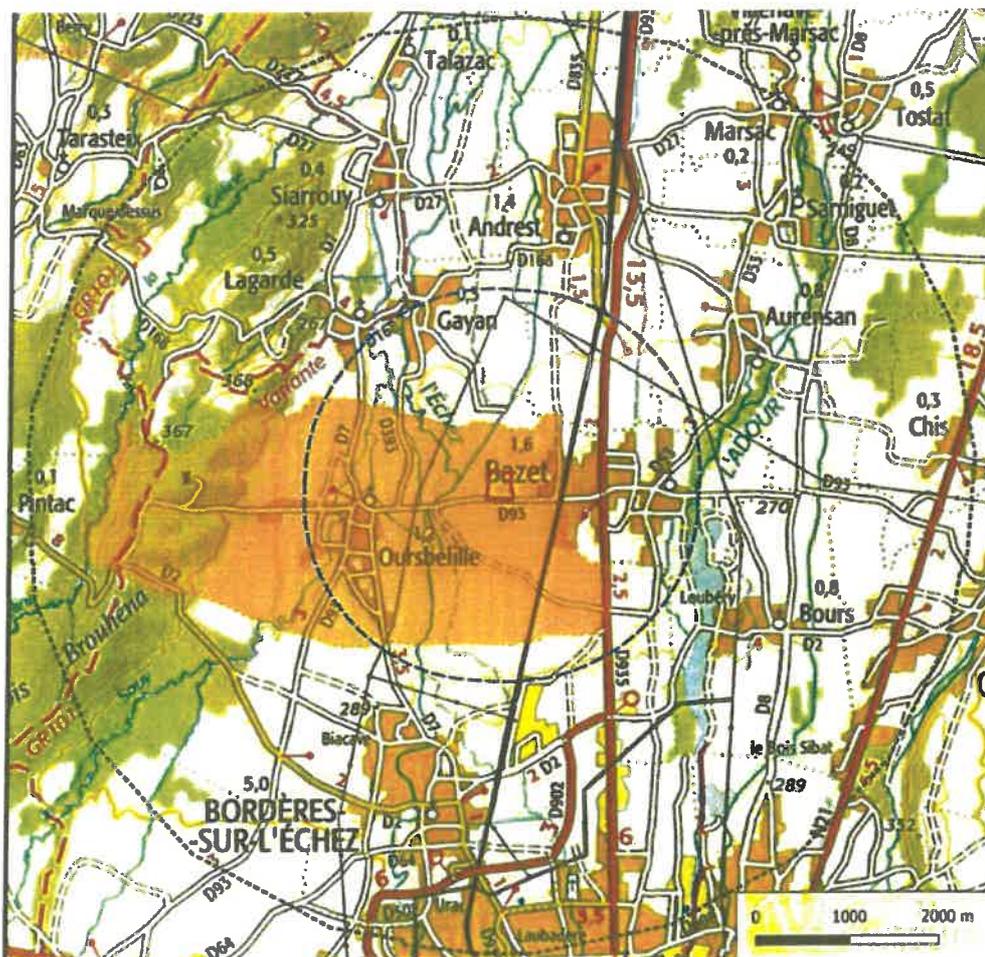
Demandeur	SIAEP de Tarbes Nord	3 Place de la République 65 390 ANDREST Tel : 05 62 31 14 39
Architecte	ECLORE	367 avenue du Grand Ariétaz 73024 CHAMBERY Cedex Tel : 04 79 96 57 84

1 ETAT INITIAL DU SITE

Le projet photovoltaïque porté par le SIAEP Tarbes Nord s'étend sur près de 8 ha sur la commune d'Oursbelille, dans le département des Hautes-Pyrénées, au sein de la région Occitanie.

Le terrain d'assiette du projet est situé sur un tènement comportant le captage d'eau potable du SIAEP.

Il est situé à Oursbelille, le long de la RD 93.



L'aire d'étude immédiate s'étend sur les parcelles cadastrales suivantes :

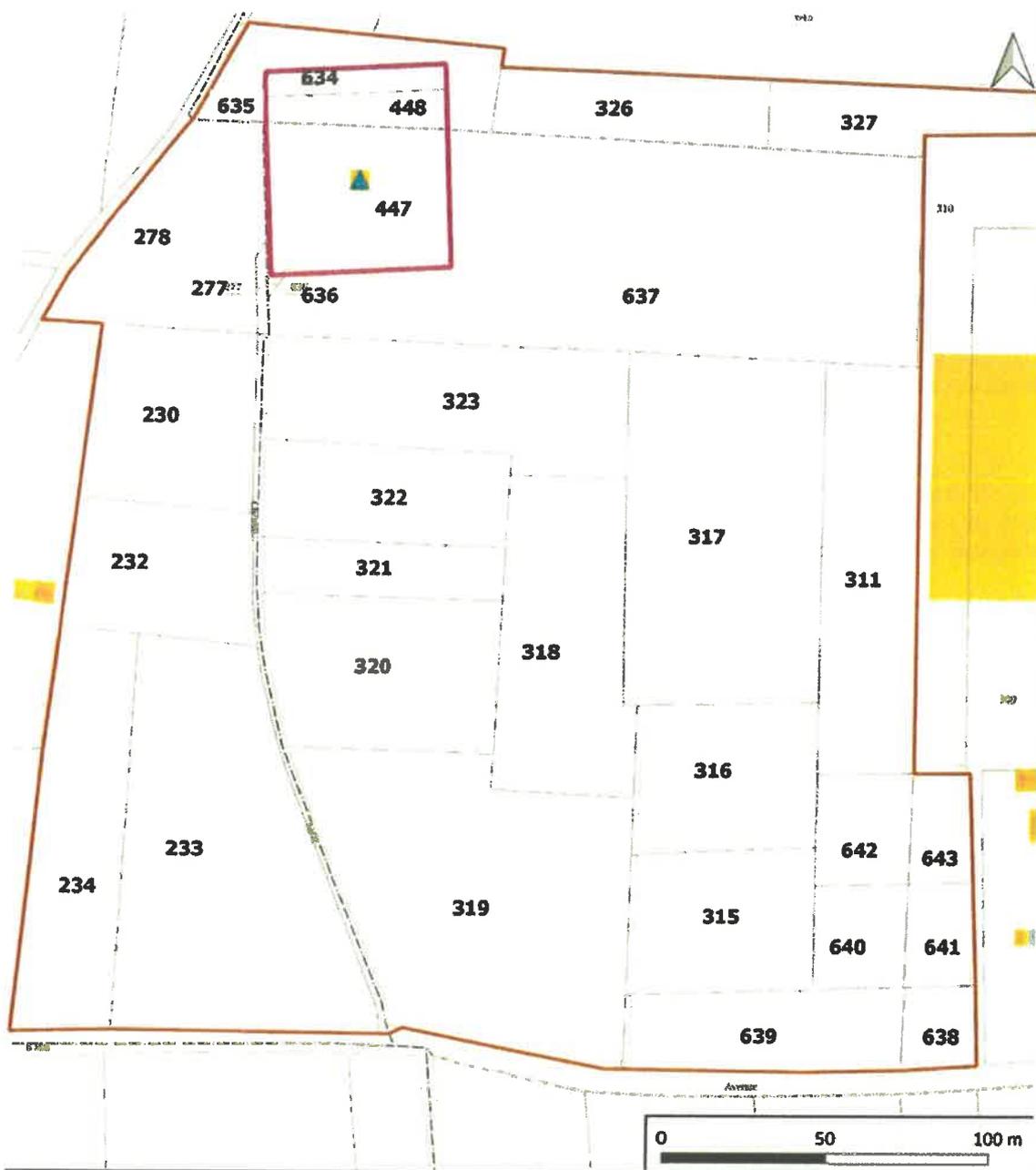
- Section OD n°230, 232, 233, 324p, 277 et 278 ;
- Section OF n°311, 315 à 323, 326, 327, 635 à 643.

Les terrains du projet englobent un captage destiné à l'AEP et son périmètre de protection immédiate (qui correspond aux parcelles section OF n°447, 448 et 634 mais non concernées par le projet d'implantation de la centrale photovoltaïque), et l'aire d'étude immédiate du projet est située sur le périmètre de protection rapprochée de ce dernier. Le captage et ses périmètres seront présentés en détail dans la partie relative à l'hydrologie locale au sein du chapitre milieu physique.

L'aire d'étude immédiate est constituée d'une prairie mésique et de quelques alignements d'arbres en bordure nord-ouest. L'environnement proche du site du projet est constitué principalement de parcelles agricoles. A l'est, on retrouve ainsi une exploitation agricole. Deux habitations sont localisées en bordure de l'aire d'étude immédiate dépendantes d'une exploitation agricole.

Le site est accessible par la voirie RD 93 située au sud de l'opération, puis par un chemin traversant tout le site du sud au nord afin d'accéder au captage

Plan parcellaire



Légende

-  Aire d'étude immédiate
-  Captage AEP
-  Périmètre de protection immédiate du captage AEP



Centrale photovoltaïque au sol - Oursbelille (65)
SIAEP Tarbes Nord

Réalisation : IDE Environnement
Date : Juin 2019
Fond : Cadastre

Historique du site :

Ce captage d'eau potable est classé prioritaire sur la liste nationale des captages les plus menacés, au titre du Grenelle de l'Environnement.

L'immobilisation de terres rendues incompatibles avec une agriculture rentable, même biologique, s'est imposée. C'est ainsi qu'est née du SIAEP la volonté de valoriser ces terrains autrement, avec l'installation d'un parc photovoltaïque au sol. La mise en place de ce type d'équipement, sans nuisance ni émanation lors de son fonctionnement, permettrait par ailleurs de protéger le site en créant un espace clôturé.

Historique des démarches déjà engagées pour le projet photovoltaïque :

2008 : arrêté préfectoral instituant les périmètres de protection du captage d'eau potable
Démarches d'acquisition des parcelles du périmètre de protection du captage par le SIAEP

2010 : 1^{er} étude de faisabilité d'un parc PV au sol (Hespul)

2010 - 2011 : consultation d'opérateurs pour la mise à bail du terrain, sans suite en raison de l'institution du moratoire photovoltaïque au niveau national (Hespul, Brun-Cessac)

2012 :

- étude d'impact provisoire (Abiès, Aremip, CERA Environnement, G2C)
- pré-étude simple de raccordement – ERDF
- démarrage du dossier de permis de construire provisoire (Inddigo – Eclore)

Novembre 2017 : mise en service de l'interconnexion entre le SIAEP Tarbes Nord (puits d'Oursbelille) et le SMNEP (réservoir de la Montjoie) à Oursbelille

Situation actuelle

Le SIAEP TN s'est engagé dans une démarche d'un plan d'actions territorial visant à améliorer la qualité de l'eau potable du puits d'Oursbelille avec les agriculteurs présents sur le périmètre de protection éloigné (PPE). Il a déjà mis en place des actions de couverts végétaux hivernaux et projette d'accompagner les agriculteurs dans un changement de leurs pratiques agricoles dans le but de stabiliser le niveau de nitrates. Il a par ailleurs interconnecté le puits d'Oursbelille avec le SMNEP afin de garantir la livraison d'eau potable dans tous les cas.

La volonté de la région Occitanie et le soutien du département des Hautes-Pyrénées de voir émerger des projets d'énergies renouvelables créés un contexte favorable à la relance du projet.

Description des abords du site

Les abords immédiats du site du site sont de nature rurale, avec :

- Quelques habitations à l'ouest du site
- Une maison d'habitation et une exploitation agricole à l'est.
- La RD 93 au sud
- Les autres environs sont constitués de parcelles en culture.

Aménagements existants

Le captage d'eau potable



Topographie

La topographie du site est plane.

2AMENAGEMENT GENERAL

L'aménagement général du site est simple et fonctionnel :

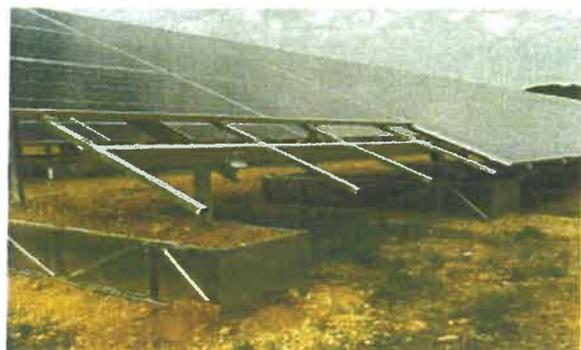
- Une clôture périphérique
- Des chemins d'exploitations utilisables par les services incendie,
- Des postes de transformation et de livraison
- Les modules photovoltaïques.

La topographie du site n'est pas modifiée, ni durant les travaux, ni lors de l'exploitation : l'implantation des panneaux s'effectue directement sur le terrain par la pose de longrines béton préfabriquées à poser sur le terrain.

Les ouvrages et accès au captage sont maintenus en dehors de la zone du projet.

L'accès au captage est notamment indépendant.

La conduite d'eau potable issue du captage est également en totalité en dehors du site.



3 COMPOSITION-PARTI D'ORGANISATION

Le secteur couvert par la centrale au sol est divisé en 2 grandes zones délimitées par deux voies d'exploitation.

Le projet présente un impact très limité :

- La topographie est inchangée,
- Il n'y a pas de création de voies de circulation bitumées, les seules voies sont celles existantes et les voies créées sont en stabilisé,
- Les supports des modules PV sont posés sur des longrines béton directement posées sur le sol existant sans terrassements,
- Les bâtiments d'exploitation sont de dimensions modestes, de faible hauteur et également directement posés sur le sol après réalisation d'un socle en matériaux d'apport.

Le poste de livraison est implanté en bordure de site près de la RD93 pour des nécessités techniques : ce poste doit être accessible par ENEDIS à tout moment sans avoir à rentrer sur le site.

4 CLOTURE, TRAITEMENT DES LIMITES

Une clôture nouvelle grillagée et lestée sera implantée sur l'emprise du projet.

Cette clôture de 2.50 m en grillage galvanisé sera de teinte grise ainsi que les poteaux, gris teinte RAL 7033.

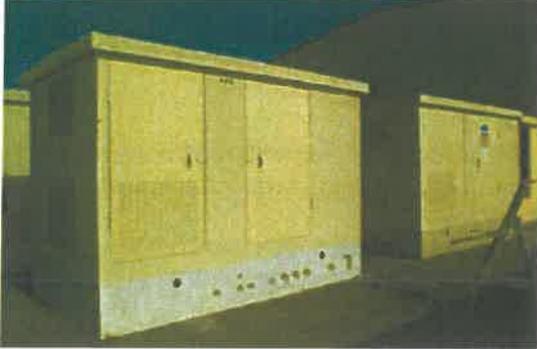
Cette clôture disposera ponctuellement de passages pour la faune et ne fera pas obstacle à un quelconque écoulement d'eau.

L'implantation du projet est effectuée en retrait relativement important des limites. Les espaces arbustifs et boisés existant sont créés à proximité des limites.

5 VOLUMETRIE – MATERIAUX - COULEURS

La volumétrie des bâtiments est simple et correspond à celle de préfabriqués techniques du commerce.

Ces bâtiments sont des ouvrages techniques : transformateurs, locaux onduleurs et postes électrique.



Leur hauteur est faible (2.5), ils sont constitués de :

- Murs béton de teinte grise
- Couverture en dalle béton plate également de teinte grise.

6 PLANTATIONS

Le site existant ne comporte pas de plantations.

Dans le cadre du projet, il sera cependant créé en frange sud une lisière éparsée de boisements de hauteur moyenne pour favoriser l'insertion paysagère du projet (y compris pour isoler le projet des constructions les plus proches).

Il est précisé que pour préserver le potentiel solaire du projet, il n'est pas possible de créer de nouvelles plantations hautes (création d'ombrages sur les panneaux) et les plantations basses (non visibles depuis l'extérieur du site) ne présentent pas d'intérêt.

Le reste du site restera donc libre et une végétation naturelle se mettra en place (herbes et graminées essentiellement).

Un entretien régulier de la végétation sera effectué (tontes tardives, élagage d'entretien).

7 RESEAUX-DEFENSE INCENDIE

Réseaux

Le site ne nécessite pas de réseaux hormis le réseau électrique pour la livraison du courant au réseau public. Cette livraison s'effectuera à partir du poste de livraison en limite sud.

Le projet ne nécessite pas d'alimentation en eau potable, ni de réseau d'évacuation des eaux usées (pas de locaux sur le site hormis locaux techniques), ni de réseau d'évacuation des eaux pluviales (les eaux se déversent comme actuellement directement sur le sol).

Mise en place de citernes incendie

La défense incendie du site sera assurée par un poteau incendie normalisé (débit 60 m³/h avec raccord pompiers) situé au sud du site et pouvant couvrir l'ensemble de la surface du projet. Ce P.I. est situé à proximité de l'entrée principale du site.

Le risque incendie est limité car les panneaux ne sont pas constitués de matériaux combustibles.

La source d'eau du P.I. est constituée par le réseau public de distribution dont une canalisation passe le long de la départementale, côté nord.

Dispositifs de coupure

Les dispositifs de coupure de courant sont situés à l'entrée du site sur le poste transfo. Une signalétique appropriée sera posée pour informer qu'il s'agit d'une unité de production électrique.

Circulations

Les voies de circulation permettant aux différents services (secours, maintenance) d'accéder aux équipements sont les suivantes :

- Une piste périphérique circulaire de 4 m de large,
- Des zones de retournement.

8 ACCES À LA VOIE PUBLIQUE-STATIONNEMENTS

L'accès au site s'effectuera depuis un accès unique situé sur la RD 93 avec voie d'accès et sortie et zone de stationnement avant le portail.

Cet accès sera utilisé pour l'exploitation du site, ainsi que pour le chantier.

L'accès au captage est indépendant.

Les stationnements prévus (3U) seront effectués sur une aire bétonnée. De très nombreux autres espaces peuvent permettre le stationnement éventuel de véhicules lors d'opérations de maintenance.